



République française

AUDE

Commune de ANTUGNAC

Séance du 29 octobre 2024

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 11/10/2024

vingt-neuf octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 9

Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 9

Pour: 9

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Didier SACCO

Objet: Signature et mise en oeuvre d'une Convention Territoriale Globale dans le périmètre de la Communauté de Communes du Limouxin, en association avec ladite EPCI et la CAF de l'Aude, dans le cadre de son renouvellement pour la période 2025-2029 - DE_038_2024

Considérant que la commune d'Antugnac organise ou soutien un accueil de loisirs autour de l'école.

Considérant que la signature de la Convention Territoriale Globale 2025-2029 conditionne le versement des bonus territoires, qui contribuent au soutien financier des équipements liés à l'ALAE sur ladite période.

Considérant que la commune d'Antugnac était déjà signataire de la Convention Territoriale Globale 2021-2024, et que cette dernière arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024
Date de réception de l'AR: 30/10/2024
011-211100102-DE_038_2024-DE
A G E D I

Considérant que la Convention Territoriale Globale 2025-2029 permet de développer la continuité pédagogique, et décline - en partie - le projet social du territoire pour la période 2025-2029 structuré autour des axes suivants :

1. « Être parent, et naître dans le Limouxin » en consolidant l'accueil des jeunes enfants et les actions de soutien à la parentalité.

2. « Grandir dans le Limouxin » en consolidant l'accueil des enfants et le parcours des jeunes.

3. « Vivre et s'installer dans le Limouxin » en consolidant l'accès aux droits, à la santé, au logement, et les Espaces de vie sociale.

Le conseil après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur Le Maire d'Antugnac à signer la Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caf et la Communauté de Communes du Limouxin ;

- ENGAGE la commune d'Antugnac à soutenir le service périscolaire pour les enfants de la commune.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024
Date de reception de l'AR: 30/10/2024
011-211100102-DE_038_2024-DE
A G E D I

Signé

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 30/10/2024
Date de réception de l'AR: 30/10/2024
011-211100102-DE_038_2024-DE
A G E D I